



ANAD



**ALLIANCE NATIONALE POUR
L'ALTERNANCE ET LA DÉMOCRATIE**

COMMUNIQUÉ

C'est avec une profonde consternation que l'ANAD a suivi la conférence de presse du Premier Ministre tenue le 10 Mai 2024 sur la situation sociopolitique de notre pays.

A cette occasion, le Chef du Gouvernement a, de nouveau, confirmé la volonté du pouvoir de reporter aux calendes grecques le retour à l'ordre constitutionnel préalablement fixé au 31 Décembre 2024.

Pour justifier ce report, toutes sortes d'arguments, aussi légers les uns que les autres, ont été avancés. Mais nul n'est dupe.

En effet, les guinéens, très tôt étaient avertis que la junte, dès lors qu'elle avait décidé de produire le fichier électoral à partir du RGPH et du RAVEC, ne voulait plus respecter le délai de 24 mois convenu avec la CEDEAO, le goût du pouvoir ayant pris le dessus sur la parole donnée.

L'ANAD dénonce vigoureusement le renoncement de la Junte aux engagements auxquels elle a librement souscrit devant le peuple de Guinée, la CEDEAO et la communauté internationale.

L'ANAD déplore avec gravité cet état de fait synonyme de parjure qui viole le fondement même de la Transition.

En toute responsabilité, l'ANAD prévient que le report du retour à l'ordre constitutionnel aura pour conséquence la perte de toute légitimité à la Junte de diriger la Transition et exposera notre pays à des risques majeurs.

En tout état de cause, L'ANAD réitère sa ferme opposition à toute modification de la durée de la transition convenue avec la CEDEAO .

Elle invite une ultime fois le CNRD et tous les organes de la transition à prendre toutes les dispositions pour le strict respect de l'engagement d'organiser en 2024 toutes les élections devant conduire au retour à l'ordre Constitutionnel.

À cet égard, l'ANAD adhère sans réserve à la déclaration des forces politiques et sociales rendue publique le 24 avril dernier au siège de l'UFDG et exige le retour à l'ordre constitutionnel avant le 31 décembre 2024.

L'ANAD demande solennellement au peuple de Guinée à se mobiliser et d'user de tous les moyens légaux y compris les manifestations dans les rues et sur les places publiques pour exiger la satisfaction de cette revendication légitime.

En cas de refus de la junte d'accéder à cette revendication, l'ANAD exigera la mise en place d'une transition civile pour organiser le retour à l'ordre constitutionnel.

Conakry, le 18 mai 2024

L'ANAD
